

Reconnaissance et indemnisation de l'invalidité dans la fonction publique

THQ033RINV

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA.

Objectifs

Étudier toutes les conséquences liées aux accidents de service, maladies professionnelles, autres maladies conduisant à l'invalidité



Public Visé

Responsables et gestionnaires chargés de la gestion des risques professionnels (accidents de service et invalidité)



Pré Requis

Avoir suivi le stage « Accidents et maladies dont sont victimes les agents publics dans l'exercice de leurs fonctions » ou avoir une expérience ou justifier d'une pratique suffisante, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Étudier toutes les conséquences liées aux accidents de service, maladies professionnelles, autres maladies conduisant à l'invalidité

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés théoriques illustrés d'exemples
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire expert en statut de la fonction publique et protection sociale

Parcours pédagogique

• Définition du risque professionnel

- Accidents de service (analyse des caractéristiques des accidents de service)
- Maladies professionnelles (analyse des caractéristiques des invalidités)
- Principes de reconnaissance
 - . Procédure de déclaration
 - . Rôle du conseil médical en formation plénière
- Imputabilité (reconnue, non reconnue)
- Rappel (congrés de maladie, secret médical et secret professionnel)
- Reprise ou non-reprise des fonctions

• Procédures d'indemnisation

- Allocation temporaire d'invalidité des agents
 - . Constitution et circuit de transmission du dossier
 - . Indemnisation et taux pris en compte
 - . Paiement et révisions
- Pension d'invalidité CNRACL
 - . Analyse des allocataires
 - . Constatation de l'inaptitude
 - . Constitution et suivi du dossier
 - . Taux d'invalidité
 - . Calcul de la pension
 - . Accessoires (rente d'invalidité, majoration pour tierce personne
 - . Notion d'aggravation et conséquences

• Voies de recours

- Recours gracieux
- Recours contentieux

Deux jours pour appréhender concrètement les risques professionnels, les procédures d'indemnisation des accidents et maladies et les recours liés à l'invalidité

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes



Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 1 320.00

Inter Adhérent (Par personne) : 1 220.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org